

A2R CONSEILS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 150 000,- €
Siège social : 10, rue de Galfingue - 68720 HOCHSTATT
RCS MULHOUSE TI 479 617 300 (2004 B 882)

804 B282

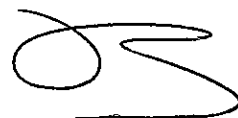
TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOUSE
TRIBUNAL DE COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

DEPOSE EN REGISTREMENT AU GREFFE :

LE 26/11/2010 10 JUIN 2010

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 2 NOVEMBRE 2009

LE GREFFIER



L'an deux mille neuf, le deux novembre, à dix neuf heures, les associés de la société A2R CONSEILS, société à responsabilité limitée, au capital de 150 000,- €, divisé en 1 500 parts sociales de 100,- € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Madame Mireille ABBIGLIATI
propriétaire de 1 499 parts sociales

- Monsieur Raphaël RICHERT
propriétaire de 1 part sociale

Seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des parts émises par la société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Raphaël RICHERT, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Démission du gérant et nomination d'un nouveau gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Raphaël RICHERT de



ses fonctions de gérant de la société à la date du 1^{er} novembre 2009 et lui donne quitus pour sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de gérant non associé Monsieur Gérard UNFER, demeurant 3, rue de Guebwiller à BERGHOLTZ (68500), pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} novembre 2009.

Monsieur Gérard UNFER exercera ses fonctions de gérant dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

Monsieur Gérard UNFER entre en séance et déclare qu'il accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

TROISEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents et le nouveau gérant.

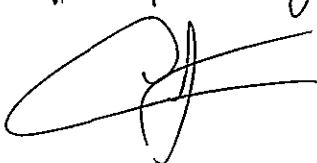
Madame Mireille ABBIGLIATI



Monsieur Raphaël RICHERT



Monsieur Gérard UNFER

(*)
Bon pour Acceptation des fonctions de gérant


(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de gérant »